



Flash EXPRESS

Février 2016
Mairie de Lasserre, 31530

ENQUETE TRANSPORT



Chers Lasserroises&Lasserrois,

Depuis quelques temps, nous pensons à la mise en place d'un transport de rabattement des habitants de nos villages de la vallée de la Save vers une gare SNCF. Le SIVOM de la vallée de la SAVE a récemment reçu l'autorisation de la préfecture d'organiser celui-ci. Les interrogations et réflexions en cours, mettent en évidence deux possibilités :

- 1. Une navette systématique de chaque village vers la gare de Mérenvielle.
ou
- 2. Une navette systématique de chaque village vers la gare de Colomiers.

Merci de cocher ci-dessus l'option de votre choix

Les horaires, la fréquence sont à déterminer ultérieurement, en fonction des horaires SNCF, ainsi que la part de financement par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté des communes, le SIVOM et les usagers. Egalement le ou les points de rassemblement sont à définir en fonction des demandes.

Merci de nous l'indiquer par un moyen qui vous conviendra, téléphone (Tél: 05 61 86 61 46), e-mail (mairie.lasserre2@wanadoo.fr), ou retour du document en mairie, si l'une de ces possibilités vous intéresse.

Retour d'information souhaité avant le vendredi 18 mars 2016

Merci d'avance pour votre support

La Mairie de Lasserre



Flash EXPRESS

Février 2016
Mairie de Lasserre, 31530

ENQUETE TRANSPORT



Chers Lasserroises&Lasserrois,

Depuis quelques temps, nous pensons à la mise en place d'un transport de rabattement des habitants de nos villages de la vallée de la Save vers une gare SNCF. Le SIVOM de la vallée de la SAVE a récemment reçu l'autorisation de la préfecture d'organiser celui-ci. Les interrogations et réflexions en cours, mettent en évidence deux possibilités :

- 1. Une navette systématique de chaque village vers la gare de Mérenvielle.
ou
- 2. Une navette systématique de chaque village vers la gare de Colomiers.

Merci de cocher ci-dessus l'option de votre choix

Les horaires, la fréquence sont à déterminer ultérieurement, en fonction des horaires SNCF, ainsi que la part de financement par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Communauté des communes, le SIVOM et les usagers. Egalement le ou les points de rassemblement sont à définir en fonction des demandes.

Merci de nous l'indiquer par un moyen qui vous conviendra, téléphone (Tél: 05 61 86 61 46), e-mail (mairie.lasserre2@wanadoo.fr), ou retour du document en mairie, si l'une de ces possibilités vous intéresse.

Retour d'information souhaité avant le vendredi 18 mars 2016

Merci d'avance pour votre support

La Mairie de Lasserre